AU GÉNÉRAL

FREGEVILLE,

Inſpecteur général de la cavalerie de l'armée d'Angleterre,

Commandant les 9.e & 10.e diviſions militaires.

an VII   affaire de Toulouse

Le gouvernement vous envoie dans nos murs; & le moment de criſe où il vous donne les pouvoirs les plus étendus, annonce aſſez que vous méritez, & ſa confiance, & votre réputation.

Le gouvernement veut la juſtice. Vous la voudrez comme lui. La voix de la vérité peut donc ſe faire entendre; & cette fois, elle ne s'adreſſera point à des oreilles ſourdes ou à des hommes intimidés.

Vous fûtes envoyé, moins peut-être pour garantir nos foyers d'une guerre civile dont l'exploſion annonçoit l'iſſue, que pour ſurveiller l'anarchie, l'empêcher de s'emparer d'un triomphe qui ne lui appartient pas, fortifier des autorités trop foibles, recueillir ces milliers de voix qui s'élevent

pour accuſer des injuſtices commiſes, des monſtres auſſi lâches que féroces ; enfin livrer également à la juſtice le royaliſte démaſqué par l'inſurrection, & le faux républicain ſignalé par ſes atrocités.

Sous ce double rapport, je vous dois des détails qui exigeront peut-être quelque développement. Je ne les épargnerai point. Dans le ſilence du cabinet, je remplis les fonctions d'accuſateur public. La grandeur d'un tel miniſtere m'obligeant à ne dire que l'exacte vérité, mais à la dire toute entiere, m'oblige à tout circonſtancier ; & lorſqu'il s'agit d'éclairer le gouvernement, de conſoler des victimes, de marquer au front de grands coupables, je préfere un ſtyle diffus à un ſtyle amphibologique.

C'eſt un républicain qui vous écrit, & perſonne ne fut indigné plus que lui de l'atrocité d'un complot dont le réſultat a couvert de cadavres & de ruines le département le plus tranquille & le plus énergiquement patriote. Je dois le dire pourtant : je ne puis concevoir comment des conſpirateurs obſcurs, ineptes & trahis, ont conduit à ſa fin un projet éventé long temps avant ſon exploſion.

Ce projet, depuis trois mois on en parloit dans les cafés, dans les rues, dans les marchés. Perſonne ne l'ignoroit ; & c'étoit juſtement pour cela que perſonne ne le craignoit ni ne le dénonçoit, parce qu'à moins de ſuppoſer notre municipalité

dépourvue de toute idée de surveillance & de tout moyen d'espionnage, on devoit croire qu'elle travailloit à déconcerter un plan perfide.

L'événement arrivé quinze jours avant l'insurrection, confirma ces pensées. Deux hommes sortant de la ville avec des fusils, furent arrêtés; quelques fusils consignés furent enlevés furtivement; un dépôt d'armes fut découvert; on arriva jusqu'à la découverte d'un achat de fusils. Dès-lors plus de doute : l'autorité étoit instruite; elle devoit l'être par les rapports de ses espions. Elle l'étoit du moins par le bruit général, par les perquisitions faites à l'occasion des fusils pris à la Porte-Neuve. Dès-lors plus de craintes : les fils de la conspiration étoient rompus, & la conspiration ne pouvoit plus éclater.

Elle éclata pourtant. Elle éclata; & si j'en dois croire des renseignemens assez authentiques, les conspirateurs eux-mêmes n'ont pu savoir comment elle avoit éclaté. Le jour de l'insurrection étoit fixé, & l'on s'insurge avant l'époque déterminée. L'insurrection devoit être spontanément générale, elle ne fut que partielle; elle le fut d'une maniere absurde & ridicule. Le foyer de l'insurrection étoit à Toulouse, les premieres étincelles devoient s'en allumer ici; & Toulouse est dans la stupeur ou dans les alarmes, pendant que les campagnes sont en feu & retentissent d'un triomphe aussi difficile à conserver qu'il fut facile à acquérir.

Je ne vous dirai point, citoyen Général, les propos absurdes qui furent le résultat de ce rapprochement. On a été jusqu'à dire qu'une main invisible s'étoit emparée des rênes de l'insurrection, l'avoit dirigée à son gré, en avoit hâté l'explosion, afin de pouvoir tout ensemble assurer la défaite des conspirateurs, & leur ôter à jamais la ressource facile des habitans de la campagne.

Les habitans de la campagne! A ces mots, les plaies de mon cœur se sont rouvertes, & mes yeux s'inondent de larmes. Oh! qu'ils soient traduits devant les tribunaux, qu'ils soient traînés à l'échafaud les scélérats ou les imbécilles dont l'ame aussi froidement sanguinaire que bêtement contre-révolutionnaire, calcula la possibilité d'une insurrection, & ne sut point en calculer les affreux résultats! Que ces monstres périssent! Mais pardon, pardon général aux hommes que le fanatisme exalta, que le mensonge arracha à leur charrue, que la perfidie conduisit sous les canons républicains.

Abandonnés par leurs principaux chefs dès le premier avantage remporté à Pech-David sur les insurgés, les paysans livrés à eux-mêmes ont moins obéi à l'impulsion de leur sentiment qu'à l'ascendant d'une trahison dont le moteur fut aussi criminel qu'il est difficile à démasquer. Ils se sont insurgés, il est vrai. Mais pourquoi se sont-ils insurgés? Pourquoi dans l'instant même où le génie républicain déployoit les ressources immenses de

cette cité populeuſe ; pourquoi, lorſque déjà le ſang du laboureur fumoit à Pech-David ſur la terre qu'il auroit dû plutôt moiſſonner ; pourquoi, dis-je, des payſans ſans armes & ſans courage quittent-ils leur chaumiere, & veulent-ils s'avancer ſur une ville hériſſée de troupes & de canons ? Parce que de nombreux émiſſaires ont parcouru les campagnes, qu'ils annoncent la défaite des républicains à Toulouſe, qu'ils annoncent l'entrée de Louis XVIII à Paris, que le village où ils paſſent eſt toujours le ſeul qui ne ſoit pas inſurgé ; que les villages environnans vont marcher la torche à la main ſur le village demeuré fidelle à la république.

Et ces émiſſaires, le croirez-vous, citoyen Général ? ces émiſſaires dont l'éloquence groſſiere fut, hélas ! trop entraînante, étoient tous des hommes inconnus. Aucun d'entr'eux n'avoit figuré parmi les inſenſés qui depuis quelque temps allumoient dans les campagnes le feu de la rebellion.

Un village venoit de s'inſurger. Les bientenans de ce village font partir un exprès avec les informations néceſſaires, chargé d'expoſer aux payſans l'état formidable des républicains à Toulouſe, & la néceſſité d'abjurer des projets également abſurdes & criminels. Les paroles de cet envoyé de paix frappoient les inſurgés ; ils ſe diſſipoient : à l'inſtant arrive un homme à cheval, inconnu ; il vient d'être témoin de la priſe du parc, de la red-

dition de la maiſon commune ; tous les républicains viennent d'être égorgés. L'exprès parti de Toulouſe s'efforce en vain de démentir ces nouvelles, de demander au faux courrier qui il eſt, qui l'envoie. Celui-ci jure, menace, crie vive le roi, pique ſon cheval, diſparoît, & diſparoît laiſſant l'imbécille cultivateur perſuadé de la néceſſité de s'inſurger.

La démarche faite par les propriétaires de ce village, me rappelle une propoſition qu'on m'aſſure avoir été faite à l'adminiſtration municipale, que l'adminiſtration municipale rejeta, rejet qui la rend à jamais reſponſable du ſang répandu & des déſordres commis.

Lorſque les républicains eurent diſperſé les inſurgés de Pech-David, un citoyen ſe tranſporta à la maiſon commune ; il dit à quelques adminiſtrateurs : « Toulouſe n'a plus rien à craindre, » puiſque l'attroupement qui ſeul pouvoit nous » menacer, vient d'être diſſipé. La bravoure & » les armes des inſurgés nous annoncent aſſez » combien peu eſt alarmante & dangereuſe l'in» ſurrection qui vient d'éclater. Il s'agit donc » moins aujourd'hui de ſonger à vaincre, que de » ſonger aux moyens de s'en diſpenſer ; il s'agit » moins d'envoyer des canons contre les payſans, » que de leur adreſſer des paroles de paix. Vous » ſavez quels ſont les villages qui s'inſurgent, & » quels ſont ceux qui menacent de le faire. Il eſt

» aisé de trouver dans Toulouse des hommes qui
» aient des propriétés dans chacun de ces villa-
» ges. Faites-les venir ; dites-leur qu'au lieu de
» les arrêter comme des ôtages responsables des
» crimes commis, vous les envoyez dans leurs
» villages respectifs comme des ministres de paix
» pour prévenir les crimes qu'on médite. Dites-
» leur que leur maison, leur femme, leurs en-
» fans vous répondront de leur conduite. Ne
» craignez ni leur opinion, ni leur complicité.
» S'ils sont ennemis du gouvernement, ils aiment
» du moins leurs propriétés ; & ils les croient
» compromises. S'ils sont complices des conspira-
» teurs, ils les croient perdus ; & l'occasion de
» réparer cette faute sera pour eux une occasion
» qu'ils ne laisseront pas échapper. Employez
» cette ressource ; & sans canons, & sans baïon-
» nettes, & sans dépense, vous pacifiez les
» trois quarts des villages insurgés. »

Ainsi parla ce nouveau Las Casas. Il parloit à des Cortès, & sa voix fut étouffée.

Il est vrai que les moyens employés ont étouffé radicalement l'insurrection ; mais ces moyens étoient-ils ceux que l'on devoit prendre ? Et n'est-il pas vrai de dire que le remede fut pire que le mal ?

Je sais qu'une insurrection a besoin d'être réprimée avec vigueur. Je sais que des hommes armés contre leur patrie & leur gouvernement,

n'ont pas de pardon à attendre, Mais autant il faut être févere envers l'homme qui fe déclare rebelle, autant & plus faut-il être clément envers l'homme défarmé ou repentant. Mais il ne faut pas oublier fur-tout que le fol où l'on combat eft le fol français ; que la moiffon que l'on détruit étoit l'efpérance de la patrie ; que cette maifon pillée peut appartenir à un républicain fugitif.

Voilà les principes, voici ce qui s'eft paffé.

Sur 3000 hommes tués, à peine 200 l'ont-ils été les armes à la main. Ceux qui fe rendoient, ceux qui fuyoient, ceux qui fe cachoient, malheureux dont la conduite exprimoit affez ou l'innocence ou les remords ! tous étoient impitoyablement maffacrés. A Pech-David, trois individus étoient preffés fous un lit, fans armes, fans défenfes ; on les en arrache, on les fufille. A Colomiers, un favetier eftropié étoit affis devant fa porte, on l'immole. A Saint-Gaudens, un patriote parcouroit les rues, jouiffant du triomphe des fiens ; un coup de fabre tranche fes jours. A Muret, une fille de 18 ans eft violée par dix-huit vandales. A Caraman, une femme eft à la fenêtre, tenant fon enfant dans fes bras ; une balle l'étend fur le carreau, morte & baignée dans fon fang. A l'Ifle, la femme d'un aubergifte, groffe de cinq mois, eft hachée fur la table, où avec une douceur digne de fa beauté, elle venoit de fervir fes propres affaffins.

Dirai-je les pillages, la destruction, les horreurs qui accompagnerent cette exécrable boucherie? Les insurgés ont pillé, il est vrai. Mais je suis assez sûr de mes principes, & j'aime assez la vérité, pour déclarer qu'au moins ils n'ont pas assassiné; que dans leurs pillages, ils ne décelerent que la soif du butin. Quelle différence de ce tableau à celui dont vous seriez témoin, citoyen Général, si vous alliez parcourir les lieux qu'ont traversé les colonnes républicaines! C'étoit peu pour les brigands qui les déshonoroient, d'enlever l'or, l'argent, les bijoux, le linge; il falloit encore détruire ce qu'ils ne pouvoient point emporter. Les glaces, les pendules, les lanternes, les instrumens de musique, la menuiserie, les chaises, les garnitures de lit, la faïence, les plus petits ustensiles, tout a été brisé, cassé, déchiré, pulvérisé. Il n'est pas une maison pillée qui ne soit dépourvue même du plus petit objet de premiere nécessité.

Je dois avouer cependant que les assassinats & le pillage ne furent point également commis, également tolérés dans les diverses colonnes républicaines. Celle du général Commes, celle de l'adjudant général Vicose, la colonne Ariegeoise sur-tout, se distinguerent par autant de modération qu'on peut en exiger dans de semblables crises. L'humanité, l'honneur agissoient sur l'esprit des chefs de ces colonnes, & leur

esprit réagissoit sur celui toujours imitatif de leurs braves subalternes.

C'est à la colonne républicaine, composée principalement de Toulousains & de hussards, à cette colonne qui massacra à Pech-David, massacra à Colomiers, massacra à l'Isle, massacra à Muret; à cette colonne, dis-je, qu'il faut attribuer la quatre-vingt-dix neuvieme partie des exactions & des assassinats. Je dois vous observer cependant, citoyen Général, que dans cette colonne, il étoit des républicains à cheveux coupés qui se sont bien battus, & des jacobins à gance jaune qui pilloient pendant que les autres éclairoient le pays. Je dois vous observer encore que parmi ces derniers, renommés depuis long-temps par leurs affreux propos, par leurs formes acerbes, il en est qui développerent toute la retenue de l'honnête homme & toute la sagesse du républicain. Les citoyens Latrille, Fontetes, Groussac, Peloux, Projet, Tremont, Martres, & beaucoup d'autres, prouverent (& nous aimons à leur rendre cette justice) que l'exaltation des idées peut sympathiser avec le plus pur patriotisme, & qu'il peut y avoir de la délicatesse dans le cœur de celui dont le bras ne fut pas toujours guidé par l'exacte équité.

Quant aux autres, je les vois encore couverts de sang & de rapines, étonnés de leurs propres forfaits, détruisant, pour s'étourdir, tout

ce qui ſe préſente à leurs yeux. Quelle rage ! & quel génie malfaiſant peut ainſi ſouffler dans leurs ames une ſoif inextinguible de deſtruction ?

Oui, citoyen Général, l'exemple des autres colonnes annonce aſſez que l'inférieur ne ſuit jamais que l'impulſion du ſupérieur ; & qu'avec de bonnes intentions, un chef peut aiſément contenir une multitude quelconque. Auſſi preſſentez-vous déjà ce qui me reſte à dire ; car je ne fais pas à ceux qui vous entourent l'outrage de penſer qu'ils ont pu vous laiſſer ignorer l'infâme conduite du général Aubugeois. Quoi qu'il en ſoit, je vous dénonce hardiment ce monſtre couvert de ſang, gorgé de dépouilles, auteur de tous nos maux. C'eſt peu d'ôter à ce ſcélérat un grade qu'il a déshonoré, & auquel ſon ineptie n'auroit jamais dû le faire parvenir. L'humanité, nos campagnes déſolées, mille familles ruinées, les ombres de tant de victimes réclament avec force ſa miſe en jugement. Si par un ſupplice ſévere, il faut épouvanter ceux qui voudroient encore conſpirer contre leur patrie, il faut auſſi terrifier ceux qui déchirent cette patrie ſous le prétexte de terraſſer ſes ennemis.

Aubugeois, vil aſſemblage de lâcheté & de férocité, d'orgueil & d'ineptie, toi dont le nom retentira long-temps dans nos villages dépeuplés, & n'y retentira jamais ſans y jeter de

nouveau l'épouvante & l'horreur ; Aubugeois, je t'accuſe,

1.° D'avoir dit à la maiſon commune, dans un comité ſecret, le 22 Thermidor : *tout fonctionnaire, tout ſoldat qui ne ſe ſent pas le courage de maſſacrer de ſang froid un ariſtocrate, même déſarmé, & de boire dans ſon crâne, doit ou ſortir des rangs, ou abdiquer ſes fonctions.*

2.° D'avoir dit le même jour, 22 Thermidor, ſur la place de la Liberté, aux ſoldats qui partoient pour Pech-David : *mes amis, point de quartier, n'épargnez perſonne ; tués indiſtinctement tout ce qui ſe préſentera.*

3°. D'avoir coupé la premiere branche d'oranger qui fut coupée à Saint-Agne dans le parc du citoyen Eſquirol, d'en avoir orné ton chapeau ; d'avoir ainſi donné le ſignal de la deſtruction d'une ſuperbe orangerie ; d'avoir laiſſé éclater une joie féroce ſur une victoire qui devoit te coûter des larmes, puiſqu'elle étoit remportée ſur des Français ; qui devoit te faire rougir, puiſqu'elle ſe réduiſoit au maſſacre de 300 hommes tués ſans défenſe, dans des foſſés & ſur des arbres.

4.° Je t'accuſe d'être entré le premier dans la maiſon du citoyen Laſplanes à Colomiers, de t'y être fait ſuivre par quinze perſonnes, à qui tu fis donner à boire & à manger ſans en offrir le paiement.

5.° D'avoir toléré que ſous tes yeux on pillât cette maiſon ; de t'être aſſis ſur le perron, ſans mot dire, tandis qu'on briſoit au dedans les meubles & les glaces.

6.° D'avoir permis que dans cette commune on ait pillé les effets, le linge & l'apothicairerie de l'hoſpice civil ; que l'on ait de plus brûlé la majeure partie des actes & papiers dépoſés chez le notaire du lieu.

7.° De t'être mis à table à ton arrivée dans ce village, ſans prendre aucune précaution, ſans donner aucun ordre ; d'y avoir bu & mangé tranquillement, tandis que la plaine entre Colomiers & Blagnac ruiſſeloit du ſang des fuyards maſſacrés par les huſſards, maſſacres que l'Obſervateur a appelé *une affaire* ; mais *affaire* où il n'y eut pas un coup de fuſil tiré par les inſurgés, puiſqu'il n'y avoit pas un inſurgé. Ils étoient tous ſur la route de l'Iſle.

8.° Je t'accuſe d'avoir volé dans la maiſon Cruchent, à l'Iſle, deux montres à répétition.

9.° D'avoir pris dans une autre maiſon, une ſomme de 40,000 francs.

10.° D'avoir permis qu'une femme enceinte ait été maſſacrée ſous tes yeux, ſans faire arrêter les auteurs d'un ſi grand attentat.

11.° D'avoir laiſſé maſſacrer dans l'Iſle & aux environs, plus de 400 perſonnes de tout âge & de tout ſexe, alors que tout étoit tranquille,

& qu'un cri unanime de vive la république, mort aux conſpirateurs, ſe faiſoit entendre ; de t'être enivré complétement pendant que l'on commettoit ces horreurs.

12.° D'être entré ſur le territoire d'un département dont l'adminiſtration ne t'avoit point requis, ſans prendre les ordres de cette adminiſtration, ſans te concerter avec elle.

13.° D'avoir livré l'Iſle au pillage, dont tu donnas le premier exemple ; de l'avoir toléré pendant quatre heures ; d'avoir volé à la république les ſommes que l'on auroit pu demander en ſon nom par maniere de contribution de guerre.

14.° Après le pillage de l'Iſle, de t'être mis à la tête d'une colonne dont les ſoldats étoient retardés dans leur marche & gênés dans leur mouvement par la quantité de butin qui les ſurchargeoit ; d'avoir ainſi compromis le ſort de cette colonne, que la moindre embuſcade auroit diſſipé, malgré le courage & la bonne intention de la majorité.

15.° Je t'accuſe d'avoir autoriſé à Noé & à Muret la répétition des horreurs commiſes à l'Iſle-Jourdain. Ta complaiſance, ou pour mieux dire ta complicité eſt ici d'autant plus criminelle, qu'une premiere journée avoit dû t'inſtruire de ce dont eſt capable une ſoldateſque livrée à ſes mouvemens. Ton obſtination à ne prendre aucune meſure annonce aſſez que ta véritable meſure étoit le pillage & le meurtre. D'avoir au-

torifé le citoyen Roifelleur à enfoncer la cave du citoyen Sevenes, préfident de l'adminiftration municipale, & d'avoir partagé avec ledit Roifelleur une grande quantité de vins étrangers.

16.° D'avoir permis que l'on pillât la maifon du citoyen Punctous, à Sainte-Foy des Gabelles, pendant que tu dînois dans la même maifon ; d'avoir fait emporter, par un de tes adjoints, une grande quantité d'argenterie, notamment trente-fix couverts affortis.

17.° A ton retour de Muret, de n'avoir pas requis auprès de l'adminiftration municipale l'exécution de l'ordre du général Commes, portant que les foldats de la colonne rentrant dans les murs de Touloufe devroient être fouillés avant leur entrée.

18.° De t'être contenté, pour remplir d'une maniere dérifoire les intentions de Commes, de faire arrêter la troupe à quelques pas de la porte de Muret ; après qu'elle eut été haranguée par l'adminiftrateur municipal Aubegés, d'avoir fottément demandé la parole à ce dernier, comme fi tu t'étois cru dans une jacobiniere, ou comme fi d'avance tu avois voulu confeffer combien tu étois indigne d'une autorité quelconque ; après que le citoyen Aubegés t'eut obfervé qu'il n'avoit pas le droit de t'accorder la parole, de t'être adreffé à la cavalerie volontaire, & d'avoir dit : *Camarades, je me fuis apperçu qu'il s'eft gliffé parmi vous beaucoup d'individus qui n'étoient*

point aux affaires de Colomiers ou de l'Isle. Ces intrus ne peuvent être que des chouans & des royalistes déguisés. Si j'avois cédé à mon premier mouvement, je les aurois.... Mais je m'en rapporte à vous; vous les ferez sortir des rangs, & vous-mêmes en ferez justice.... Ce furent tes propres paroles. Quand on connoît ton caractere, quand on calcule quel peut être le premier mouvement d'une ame comme la tienne, on sent aisément la valeur de cette réticence. Graces au ciel, il ne se trouva point de cavalier aussi bien disposé que toi; car si un vainqueur de l'Isle s'étoit permis de brûler la cervelle à son camarade, parce qu'il ne se seroit pas trouvé à l'Isle, cet homme n'eût pu être condamné; il agissoit d'après tes avis; & le sang du mort n'auroit pu réjaillir que sur toi.

Eh! qu'importe qu'un crime de moins ait été commis? L'humanité peut avoir une larme de moins à repandre. Mais toi, toi, bourreau, as-tu assez de sang pour laver tes forfaits? J'ai articulé contre toi dix-huit chefs d'accusation. Témoin oculaire de ce qui a pu être vu, non moins certain des autres particularités, je dois néanmoins t'ôter d'avance la ressource que pourroient te laisser sur certains faits le silence des uns & la lâcheté des autres. Tu es inculpé comme homme & comme général. C'est d'abord en cette derniere qualité qu'il faut répondre. Je pardonne

à

à l'homme les crimes qu'il a pu commettre, si le général parvient à se blanchir. Mais si du rapprochement de sa conduite avec celle des généraux Commes & Vicose, il résulte que la colonne d'Aubugeois a éprouvé le moins de danger, le moins de résistance, & que c'est elle cependant qui a répandu le plus de sang ; s'il en résulte qu'elle a pillé par-tout où elle a passé, généralement, indistinctement, sans mesure & sans frein ; s'il en résulte que sous les yeux de leur chef, les soldats portoient ostensiblement le fruit de leurs rapines, & que pas un n'a été condamné à s'en dessaisir ; s'il en résulte qu'indépendamment du pillage, la destruction a marqué les pas de sa colonne, & que tout, jusqu'aux tableaux précieux, a été lacéré avec toutes les fureurs du vandalisme, tandis que le pillage ne fut accordé aux autres colonnes que dans deux ou trois endroits, & *seulement pour une heure*, alors, certes, qu'importera que l'homme ait aussi des reproches à se faire ? Le général n'est-il pas assez criminel ? Ombres de ceux qu'il fit périr, vous qu'il réduisit à la mendicité, vous tous dont la voix s'éleve & l'accuse, j'en jure par le gouvernement & sa justice, vous serez tous vengés. . . . .

. . . .

Je reviens à vous, citoyen Fregeville ; & c'est un grand délassement pour l'écrivain, de pou-

voir ainsi placer auprès du vice qui révolte, la vertu qui console.

Vous savez maintenant ce qui s'est passé aux environs de Toulouse. Vous connoissez le coupable auteur de tant de désordres. Il me reste à parler de la situation intérieure de cette ville. Pardon si je ne partage point entierement la reconnoissance vouée dans votre proclamation à nos autorités constituées. Elles méritent des éloges, il est vrai ; & sans doute vous ne fûtes instruit que de cela. Je vais vous instruire à mon tour de leur foiblesse, de leurs erreurs. J'ai accusé le général Aubugeois, je ne prétends plus accuser personne ; mais je dois un dernier hommage à la vérité.

Le plaisir de voir en lui le successeur d'un homme injustement détesté, ses manieres jacobites, son style révolutionnaire, son ancien état qui répondoit de lui, tout s'accorda à accréditer dès le premier instant le général Aubugeois auprès de la société populaire, & par suite auprès de l'administration municipale. Je prouverai bientôt la justesse de cette conséquence. Aubugeois eut d'abord toute la confiance de nos autorités ; & c'est à cette confiance que sont dus tous nos maux.

On les auroit bien mieux évités, si les administrations eussent prévenu & déconcerté le plan de ceux qu'il a fallu combattre ensuite. Ce

que j'ai dit au commencement de cette lettre, prouve aſſez que les adminiſtrations connoiſſoient le plan des inſurgés. J'ai preſque prouvé qu'on n'avoit pas voulu le faire avorter. *Intelligenti pauca*.

Quoi qu'il en ſoit, l'inſurrection commencée, il ne s'agiſſoit que de l'étouffer. Pour l'étouffer, & combattre avantageuſement les rebelles, il falloit conſulter les généraux en activité de ſervice, & les généraux retirés, réſidans à Toulouſe. Aubugeois ſeul fut appelé, conſulté, applaudi. Les généraux qui ſe préſenterent furent éconduits, quelques-uns incivilement. Le ſeul adjudant-général Vicoſe fut accueilli, parce qu'on avoit beſoin de lui. Encore même au moment où ce brave homme diſperſoit les rebelles ſur une étendue immenſe de pays, le calomnioit-on impunément au bureau militaire.

Mais, dira-t-on, que pouvoit-on faire de mieux? Il n'exiſte plus un inſurgé dans le département. Ce triomphe eſt beau, je l'avoue; mais il pouvoit être acheté moins cherement. Des généraux autres qu'Aubugeois auroient pu vaincre comme lui, & uſer mieux que lui de la victoire; témoin le général Commes. Au reſte, c'eſt une dériſion de parler des victoires d'Aubugeois. Sa colonne n'a pas eſſuyé cent coups de feu. Il avoit affaire à des cerfs, & il ſe conduiſit comme s'il eût eu affaire à des tigres. Il devroit cependant connoître les animaux de cette eſpece.

La premiere faute des administrateurs fut donc d'écouter exclusivement Aubugeois ; la seconde de se laisser dominer par la société populaire. Les plus grandes injustices, les plus grandes inconséquences en ont résulté.

Si je pouvois rassembler dans un cadre toutes les mortifications qu'eurent à essuyer les vrais républicains, on seroit étonné de les trouver ensuite à la tête des colonnes faisant le coup de fusil pendant que les jacobins pilloient & dévastoient.

On n'a point reproché à l'administration centrale une trop prompte application de la loi du 24 Messidor ; mais on a reproché à l'administration municipale la maniere illégale & scandaleuse dont cette loi fut exécutée. Elle peut d'autant moins se dérober à ce reproche, qu'elle accuse elle-même sa conduite précédente par sa conduite actuelle. Les articles 2, 3 & 4 furent outrageusement violés. Point de significations préliminaires ; point d'information pour savoir si l'individu arrêté avoit les qualités requises par la loi. Chargés des arrestations, les commissaires de police arrêtoient indistinctement dans les maisons, dans les rues, sur la place d'armes, à la maison commune. L'homme qui se trouvoit dans les rangs, n'étoit point, par son dévouement, à l'abri d'une inimitié particuliere ou d'une rage aveugle. Un commissaire de police l'en arrachoit,

le désarmoit & le traînoit en prison. Tel étoit l'esprit qui présidoit à ces arrestations, qu'un défenseur près le tribunal fit mettre sur la liste des personnes à arrêter, les six défenseurs les mieux instruits & les plus occupés : on devine ses motifs désintéressés. Tel étoit encore le pouvoir des jacobins, que le citoyen Barrau ayant été à la commune offrir une quantité de bled en cas de besoin urgent, ayant été reconduit poliment sur la porte par plusieurs administrateurs, fut arrêté sur la place par un jacobin forcené, qui déclara aux municipaux que *Barrau seroit égorgé s'il étoit élargi.*

C'est ainsi que se firent les premieres arrestations, sous prétexte d'appliquer la loi des ôtages; & à cette époque, sur 130 détenus à peu-près, il n'y en avoit pas dix qui fussent nobles ou parens d'émigrés.

Aussi les administrations sentirent-elles l'irrégularité de leurs procédés. Mais il falloit retenir les détenus, arrêter de nouveau; la société populaire le vouloit ainsi. Alors parut ce fameux arrêté du 22 Thermidor, auprès duquel la loi des suspects est une loi d'humanité; cet arrêté qui porte: qu'*on s'assurera de tous les individus qui, par leurs propos ou leurs actions, ont manifesté ou fait pressentir leur vœu pour la conspiration royale.*

A peine cet arrêté aussi liberticide qu'inconsti-

tutionnel fut-il rendu, que les prifons encombrées regorgerent de prifonniers ; & dans le moment où j'écris, la Maifon commune, les Hauts-Murats, le ci-devant Sénéchal, le college de Périgord, le couvent des Carmélites, l'églife de fainte Catherine, l'immenfe églife des Cordeliers, font obftruées de détenus ; on en compte à peu près 3,000.

Sur ces 3,000 pas un n'a été interrogé ; les trois quarts ne furent pas même l'objet d'une dénonciation : & cependant on les retient ! Et tandis que vous, citoyen Général, invitez les cultivateurs fugitifs à rentrer dans leurs foyers, l'églife des Cordeliers en récele 1,700 qui réclament en vain, qui expofent en vain l'horreur de leur fituation.

J'obferve que le régime des prifons ne fut jamais fi févere en l'an 2, qu'il l'a été depuis un mois ; & à l'exception de la vie commune, tous les rafinemens de la barbarie ont été reffufcités & rajeunis. Pourroit-il en être autrement ? Les mêmes hommes gouvernent, & on a tout confervé, jufqu'aux geoliers des anciennes maifons fufpectes.

J'obferve encore que depuis un mois on a fait 3,000 arreftations, & à peine la municipalité a-t-elle prononcé 100 mifes en liberté. Affiégée de pétitions, elle répond qu'elle n'a pas le temps de délibérer ; & les principes font renverfés au point qu'on peut arrêter & non pas élargir.

Le directeur du jury fut chargé un certain jour

d'interroger tous les détenus : il s'empreſſa de le faire ; & comme après l'interrogatoire il falloit néceſſairement lancer un mandat d'arrêt, & que le mandat d'arrêt devoit être motivé, le directeur mettoit en liberté ceux qui n'étoient point chargés. Or, vous ſaurez qu'il y mit tous ceux qu'il interrogea. Cela déplut à la ſociété populaire, & on enjoignit au directeur du jury de ceſſer ſes opérations.

Ici j'accuſe moins les adminiſtrations d'inhumanité que de foibleſſe. Si une commiſſion de la ſociété populaire n'avoit point été admiſe aux délibérations ſecretes de la municipalité ; ſi cette commiſſion n'y avoit pas eu voix délibérative, ou pour mieux dire voix impérative, le ſort des priſonniers eût ſans doute été allégé. Mais vous connoiſſez, citoyen Général, la douceur des jacobins ; & quant à leur audace, ils ont voulu que vous ne puſſiez pas en douter. N'ont-ils pas été chez vous en députation, ces hommes à qui la loi défend le plus petit acte extérieur & la plus légere marque de corporation ? N'y ſont-ils pas revenus pluſieurs fois ? Je ſais que ces divers attentats à la loi vous ont fourni l'occaſion de la leur rappeler ; & je ſais encore que s'ils tentoient à votre égard de nouvelles infractions, vous vous réſoudriez à fermer la porte à ces incorrigibles.

Mais nos autorités ſont loin d'une pareille dé-

termination. Chaque jour ajoute à leur foiblesse & au triomphe des jacobins. On a placé aux portes de la ville des commissaires chargés de surveiller, & même d'arrêter les gens *suspects* qui peuvent entrer ou sortir. Eh bien ! ces commissaires sont *exclusivement* pris dans la société populaire, *désignés* & *convoqués* par elle. Je connois plusieurs de ses membres qui, plus dévoués aux principes qu'à l'esprit de corps, se sont refusés à une mission aussi illégale.

Ceux-là sans doute ne délibérerent point dans un certain café de la ville l'égorgement des prisonniers. Il n'en est pas moins vrai que cette épouvantable question y fut traitée, discutée ; qu'elle y trouva de nombreux partisans ; qu'elle ne fut qu'ajournée. Ce fait est indubitable ; il parvint aux oreilles d'un administrateur sage & assez ferme pour ne point commettre de lâcheté. Il déclara à ses collegues du département, que si l'ajournement fatal étoit repris, il courroit sur-le-champ aux prisons, en ouvriroit les portes, élargiroit les détenus, préférant l'impunité de quelques coupables au massacre de plusieurs milliers d'innocens.

Que penser, citoyen Général, de la situation d'une commune où les jacobins s'agitent ainsi, & où l'homme en place n'a de moyens de répression que dans un acte arbitraire ? Qu'importent d'ailleurs à ces hommes féroces les menaces des uns

& les bonnes intentions des autres ? Ils n'en vont pas moins à leur but. Après avoir femé dans les campagnes le pillage & la mort, ils y foufflent aujourd'hui la terreur & le fyftême réactionnaire le plus révoltant. La fociété populaire avoit remis à la colonne d'Aubugeois la lifte des maifons à piller. Elle remet aujourd'hui aux agens réintégrés dans leurs communes, la lifte des individus à arrêter. Que ce mot n'échappe pas à votre attention, citoyen Général. En vain vous adrefferez aux cultivateurs égarés des paroles de paix & de confolation ; en vain vous les rappellerez dans leurs foyers. Malgré vous, vous ne les y rappélez que pour les livrer à leurs bourreaux. Chaque jour amene la trifte preuve de ce que j'avance. Chaque jour on conduit dans nos prifons de nouveaux prifonniers, & on les mene toujours par centaines. Il en réfulte que l'époque de leur élargiffement eft très-reculée, à caufe des fingulieres mefures prifes par l'adminiftration centrale ; que la rentrée des cultivateurs dans leurs foyers eft impoffible tant que ceux arrêtés ne feront point élargis, & fur-tout tant qu'on en arrêtera de nouveaux ; il en réfulte que la plus belle récolte eft perdue pour ce département, les payfans ruinés, les propriétaires appauvris & infolvables, la rentrée des contributions impoffible à effectuer. Oh ! que de malheurs entraîne une premiere injuftice !

Et cependant les injuftices ne leur coûtent

rien ! J'ai dit que les jacobins avoient ordonné & dirigé le pillage. Plusieurs hommes en place n'y furent point étrangers. Un républicain pillé par les républicains voulut faire constater ses pertes par l'agent municipal de sa commune. Voici sa réponse : « J'avois eu dessein de dresser un procès » verbal des désordres commis. Je crus devoir » consulter l'administration du canton ; elle me » renvoya à l'administration centrale. J'y fus ; je » trouvai le citoyen Lamagdelaine, qui d'abord » parut approuver ma mesure. Mais quand il eut » appris que le pillage dénoncé avoit été exercé » par les républicains, il sourrit, & me dit ; » *Vous vous moquez de moi, tant pis pour les* » *pillés ; ils n'ont rien à prétendre, c'est un* » *malheur*..... Et le respectable Lamagdelaine » accompagnoit tout cela d'un son de voix & d'un » geste qui sembloient indiquer que le malheur » n'étoit pas si grand que je l'avois pensé. »

Il est trop pénible de détailler ici tant d'horreurs & tant d'injustices. Je m'arrête : un dernier trait doit prouver néanmoins, & la férocité des uns, & l'impuissance criminelle des autres. Le 22 Thermidor, la colonne républicaine rentroit après avoir dispersé les rebelles à Pech-David ; elle traversoit la rue Pharaon : le nommé Barraquet, artisan, étoit sur sa porte. Un soldat de la colonne le couche en joue & le tue. Voilà le fait dans toute son épouvantable nudité ; je le livre à

vos réflexions. Je ne m'en permets qu'une. C'eſt que le grand général Aubugeois continua ſa marche ſans s'informer pourquoi on avoit tiré un coup de fuſil ; qu'aucun commiſſaire de police n'accourut au bruit, qu'aucun des compagnons de l'aſſaſſin ne l'a dénoncé, qu'aucune pourſuite n'a été faite contre cet attentat.

En récapitulant ce que j'ai dit, il eſt aiſé d'en conclure que les royaliſtes ont médité la conſpiration, que les autorités n'ont pas voulu l'empêcher d'éclater, que les jacobins s'en ſont emparés & l'ont tournée à leur profit, c'eſt-à-dire, au détriment de la juſtice & de l'humanité. Il eſt aiſé de conclure auſſi que pluſieurs fonctionnaires ſont anarchiſtes, les autres comprimés par l'anarchie ; que les jacobins ont pris un aſcendant auquel rien ne réſiſte, & qui menace des plus grands ravages ; qu'ici les vrais républicains ſont méconnus, le gouvernement avili, la conſtitution continuellement violée. Cet état de choſes ne peut durer. Je dirai comme notre municipalité à celle de Montauban, comme le citoyen Caiſſel à tous ceux qui veulent l'entendre : *il faut en finir* ; & pour en finir, il faut nous délivrer du joug des jacobins ; & pour nous en délivrer, il faut paralyſer l'autorité dans les mains de ceux qui ont la complaiſance de la leur céder ; & pour la paralyſer, il faut mettre la ville en état de ſiege.

Nous ſommes venus au point où le gouverne-

ment militaire eſt le ſeul qui convienne aux cités populeuſes, déchirées par divers partis. Le gouvernement militaire a ſeul cette fermeté, cet enſemble, cette indépendance qui comprime & protege, punit & récompenſe. Je ne traiterai point ici la queſtion qui ſe préſente naturellement, elle eſt hors de mon ſujet. Je me contente de donner le réſultat de mes obſervations. Elles furent affranchies de vues perſonnelles; & en les faiſant, je ne ſongeois qu'à ma patrie, comme je ne ſonge qu'à vous, citoyen Général, quand je déſire un ſauveur à cette ville infortunée.

D......